

Ecole

Menu

- [18 / 22 septembre 26.83 Ko](#)

Regroupement Pédagogique Vandrimare – Bourg Beaudouin

+ d'infos et pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la Mairie 02 32 49 03 63
ou à l'École 02 32 49 01 11

Un regroupement scolaire :

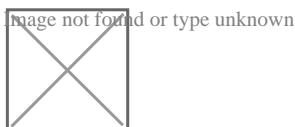
Il existe un regroupement scolaire entre les communes de Vandrimare et Bourg Beaudouin.

- Les classes de maternelles sont situées à Vandrimare.
- Les classes de primaire (CP et CE1) à Vandrimare.
- Les classes de primaire (CE2 – CM1 et CM2) à Bourg Beaudouin.

Charte Collective du Bien Vivre Ensemble

- [Charte 925.14 Ko](#)
- [Règlements 2.31 Mo](#)

Transports Scolaires



Informations Garderie du matin et du soir

Ta garderie fonctionnera à la salle polyvalente de Bourg Beaudouin les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis (matin et soir) dès le lundi 4 septembre 2023. Les enfants prendront le car de ramassage pour rejoindre soit l'école, soit la garderie.

Un petit déjeuner leur sera servi le matin jusqu'à 8h15 et un goûter l'après midi.

HORAIRES:

Matin : de 7h 15 à 8h 45

Soir : de 16h 30 à 18h 30

TARIFS : Les tarifs seront établis selon les revenus familiaux (barème C.A.F)

FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT

* Pour la rentrée : – Inscriptions le vendredi 1er septembre de 16h00 à 18h30 à la salle polyvalente de Bourg Beaudouin.

APPORTER VOTRE AVIS D'IMPÔTS 2022 afin de pouvoir établir votre barème.

– Ensuite la feuille de présence sera à remplir chaque semaine pour indiquer quand l'enfant fréquentera la garderie et à remettre au plus tard le **LUNDI MATIN** au responsable de la garderie accompagnée du paiement correspondant. Aucun remboursement ne sera effectué (sauf pour raison de santé) Le bon fonctionnement de cette structure repose sur la rigueur (feuille de présence, paiement)

Un tableau récapitulatif sera transmis chaque début de semaine aux enseignants pour connaître le planning des enfants concernés. Tout manquement à ce règlement pourra entraîner une exclusion de ce service Vous devez téléphoner à l'école pour signaler toute modification non prévue. Cette procédure doit rester exceptionnelle.

IMPORTANT: En accord avec la C.A.F., le F.L.E.P. de Vandrimare est gestionnaire de l'accueil péri et extra scolaire. Les chèques sont donc à libeller à l'ordre du F.L.E.P.

Compte Rendu Conseil d'École

- [Compte Rendu 16 Juin 2023 217.89 Ko](#)